

30. Question de Monsieur Cédric MAHIEU, conseiller communal, du 12 septembre 2021 -- Vraag van de heer Cédric MAHIEU, gemeenteraadslid, van 12 september 2021.

Les opérations de soutien aux commerçants suite à la crise sanitaire.

Trois opérations de soutien aux commerçants ont été menées par la Commune suite à la crise sanitaire.

La 1^{ère} opération « 1030shoplocal » prévoyait que les clients de certains établissements participants recevaient un chèque de 10€ pour tout achat de 25€ ou plus à dépenser dans un établissement participant. Celle-ci s'étalait du 1^{er} au 18 octobre 2020.

La 2^{ème} opération « 1030shoplocal » prévoyait d'accorder un chèque de 30€ aux membres du personnel de la Commune et du CPAS et de 10€ à tout citoyen schaarbeekois en faisant la demande. Ces chèques pouvaient être dépensés dans les commerces participants. Cette opération s'est déroulée du 21 décembre au 1^{er} mars et a ensuite été prolongée jusqu'au 1^{er} juin.

Pouvez-vous m'indiquer pour chacune de ces 2 opérations : le budget qui avait été prévu initialement, le montant global rétrocédé aux commerçants, le prestataire externe choisi pour organiser l'action et le montant payé à ce prestataire. Merci de me préciser également la procédure ayant mené à cette désignation, les autres prestataires ayant éventuellement candidaté pour cette opération et les raisons pour lesquelles le prestataire final a été choisi. Si un rapport d'attribution a été réalisé pour chacune de ces opérations, merci de me le communiquer également.

La 3^{ème} opération « steuun horeca » consistait à donner un pack de 100 boissons (75 bières et 25 softs) aux établissements horeca en faisant la demande. Ceux-ci pouvaient les revendre 5€/boisson. Pouvez-vous me préciser quelles bières et quels softs se trouvaient dans ces packs ? Chez quel(s) prestataire(s) externe(s) la Commune s'est-elle approvisionnée ? Combien d'établissements se sont-ils inscrits dans cette opération ? Un prestataire externe a-t-il été désigné pour la communication de cette opération et/ou la distribution des packs ou d'autres opérations ? Le cas échéant, merci de me préciser également la procédure ayant mené à cette désignation, les autres prestataires ayant éventuellement candidaté pour cette opération et les raisons pour lesquelles le prestataire final a été choisi. Si un rapport d'attribution a été réalisé, merci de me le communiquer également.

Réponse :

Un budget de 290 000€ avait été alloué à l'action des chèques « 1030 shop local » dans le cadre d'une aide à la relance économique suite aux différents confinements imposés par la pandémie de Covid-19.

Lors de la première action qui s'est tenue du 01/10 au 18/10/2020, seuls 4 150€ ont été rétrocédés aux commerçants (représentant des achats d'un peu plus de 20 000€). A cette époque, nous avons identifié plusieurs points qui avaient engendré ce faible résultat dont le principe du cercle vertueux que nous souhaitons mais qui avait été difficilement compris et donc appliqué (pour rappel : 25€ dépensés dans un commerce A vous donnait droit à un chèque de 10€ valable dans un commerce B). Rappelons aussi que l'horeca n'avait pas pu prendre pleinement part à l'action vu leur fermeture dès le 08/10/2020.

Suite à cette première action décevante, il restait donc un budget d'un peu plus de 280 000€ que nous avons décidé d'allouer à une nouvelle action de chèques « 1030 Shop Local » mais sur un principe plus simple : le citoyen pouvait facilement et gratuitement demander un chèque de 10€ qui serait valable dans les commerces participants. 20 887 demandes - sur 28 000 soit 74% des chèques disponibles - nous sont parvenues auxquelles il faut ajouter 3 300 chèques de 30€ distribués aux agents communaux (CPAS et personnel enseignant inclus). 8 509 chèques de 10€ ont été réellement utilisés et 2 198 chèques de 30€. Soit un total de 151 030€ réinjectés dans l'économie schaarbeekoise.

Pour la procédure d'attribution des prestataires (action des chèques), des marchés publics ont été réalisés. Le Collège a approuvé ces désignations lors de sa séance du 22/07/2020. Au niveau de la communication, c'est l'agence L'U.-.- qui a été retenue sur 5 consultées (G.-.-, M.-.- B.-.-, E.-.-, F.-.- et L'U.-.-) et pour la gestion des chèques, c'est J.-.- qui a été choisi sur 4 firmes consultées (H.-.-, D.-.-, S.-.- et J.-.-). Des rapports d'attribution ont été réalisés. Vous les trouverez en annexe.

Pour l'action Steuun, le Collège a également approuvé la passation et l'attribution d'un marché public de faible montant qui visait à désigner la Brasserie de la M.-.- SRL pour les bières et L.-.- SRL pour les softs. La communication étant toujours prise en charge par L'U.-.- puisqu'il nous restait du crédit sur la première collaboration (chèques) et que nous étions toujours dans le plan d'aide à la relance économique. Une mise en concurrence entre les prestataires des boissons a été faite entre la Brasserie de la S.-.-, Brasserie J.-.-, Brasserie de la M.-.- SRL, S.-.- à S.-.- F.-.- SPRL et L.-.- SRL. Ici encore, un rapport d'attribution a été réalisé. Il est en annexe.

Nous avons à ce stade distribué 91% des packs (91 sur les 100 disponibles). 50% ont été demandés via le formulaire en ligne et l'autre moitié suite à un contact établi par le service Commerces. La distribution a été organisée par le service Commerces.